

Le Prêt d'Honneur à 0 %

Critères d'éligibilité

Orne Initiatives intervient dans le cadre d'un projet de création ou reprise d'entreprise. La demande peut être présentée avant l'installation ou dans les 18 mois qui suivent.

Le projet doit présenter une cohérence d'ensemble, être ancré sur le territoire et participer à son développement économique.

Activités retenues

Toutes activités (hors production agricole sans transformation).

Pour les implantations en milieu urbain, le CLE apprécie l'apport que constitue l'activité envisagée par rapport au tissu économique existant.

Un effet levier sur le financement bancaire

En complétant l'apport financier du porteur de projet, le prêt d'honneur participe au financement global du projet et facilite l'accès au prêt bancaire.

Montant et conditions du prêt

Le prêt d'honneur est un prêt à taux zéro accordé à titre personnel.

Le montant accordé par le CLE est limité à 15 000 €.

Il peut, dans certains cas, être complété par un prêt départemental.

Le prêt d'honneur est remboursable par mensualités constantes sur une durée maximum de 5 ans, avec un éventuel différé.

Le bénéficiaire a la faculté de souscrire une assurance décès – invalidité – incapacité temporaire.

Réseaux et partenariat

Orne INITIATIVES est une association loi 1901 créée en 2000 par les acteurs économiques, les collectivités locales et les pays afin de favoriser la création et la reprise d'entreprise sur le territoire ornaïs.

Du niveau local

« Elle fonctionne grâce à la participation de nombreux partenaires et bénévoles qui s'impliquent dans l'animation de l'association, dans les comités d'engagement ou dans les actions de suivi et de parrainage. »

Au niveau national

Orne INITIATIVES est membre de France Initiative qui regroupe plus de 240 plateformes sur l'ensemble du territoire national

Grâce à ce maillage, 13 500 projets sont financés chaque année.

Orne INITIATIVES est agréée dans le cadre du système de qualification de France Initiative.



Orne INITIATIVES

Secrétariat & Gestion

25, boulevard de Strasbourg – BP 128

61004 Alençon cedex

Tél. : 02 33 28 76 75

Fax : 02 33 28 50 73

www.orne-initiatives.com



Membre
FRANCE INITIATIVE



Conception et Impression : API CG61 - dépliant orne initiatives - 02/09



Orne INITIATIVES

Pour la **création**
et la **reprise d'entreprise**,

un **prêt d'honneur à 0 %**
et un **accompagnement**

artisans,
commerçants,
industriels,
prestataires de services...



Membre
FRANCE INITIATIVE

Le parcours du créateur ou du repreneur

- ☐ Accueil par un correspondant
- ☐ Montage du projet
 - Informations – Conseils – Formation
 - Etude de marché
 - Définition des besoins
 - Prévisionnel et montage financier
- ☐ Montage du dossier Orne Initiatives
 - Téléchargeable sur www.orne-initiatives.com
- ☐ Présentation au Comité Local d'Engagement (CLE)
 - Le porteur de projet présente sa demande devant les membres du CLE.
 - Mise en place du Prêt d'Honneur
- ☐ Accompagnement post-installation

Mise en place d'un suivi ou d'un parrainage

Orne INITIATIVES est également déléguée pour l'instruction des dossiers :

FGIF : une garantie sur le prêt bancaire pour les femmes qui créent ou reprennent une entreprise,

NACRE : un parcours accompagné et un prêt à taux zéro pour les demandeurs d'emploi **Créateurs / Repreneurs d'entreprises**
www.entreprises.gouv.fr/nacre

Vos correspondants

- ☐ Pour une information, une prise de rendez-vous...
- ☐ Orne Développement
02 33 28 76 75
- ☐ Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon
02 33 82 82 82
- ☐ Chambre de Commerce et d'Industrie de Fiers-Argentan
02 33 64 68 00
- ☐ Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Orne
02 33 80 00 50
- ☐ Chambre d'Agriculture de l'Orne
02 33 31 48 00
- ☐ Les cinq pays de l'Orne

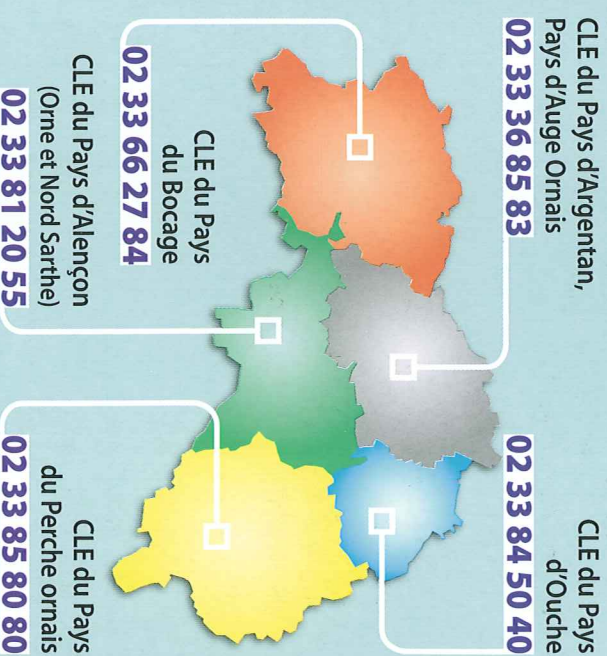
Une centaine de projets accompagnés chaque année

Depuis sa création en 2001, Orne Initiatives a apporté son soutien financier à plus de 800 créateurs/repreneurs d'entreprises.

Orne INITIATIVES a collecté 1,9 million d'Euros auprès des collectivités, organismes financiers, chambres consulaires... et a versé pour 5,4 millions d'Euros de prêt à 0%.

Les Comités Locaux d'Engagement (CLE)

Votre demande sera examinée au niveau local par un groupe de chefs d'entreprises, d'experts et de personnes qualifiées impliquées dans le développement économique local. Le CLE décide de l'accord du Prêt d'Honneur, son montant, sa durée...



Quelques données sur les bénéficiaires :

55% de créations et 45% de reprises.

Les deux tiers des porteurs de projets ont entre 25 et 45 ans.

38% des projets appartiennent au secteur de l'artisanat, 22% au commerce, 22% aux services, et 20% aux autres secteurs (industrie, tourisme, agriculture...).

La pérennité à 3 ans des entreprises accompagnées est de 80%.